



Public visé

Professionnels
de l'optique

Pré requis

Aucun

Durée

3,50 heures

Intervenant

Formateur spécialisé

Evaluation initiale

Questionnaire

Validation

Un certificat de réalisation

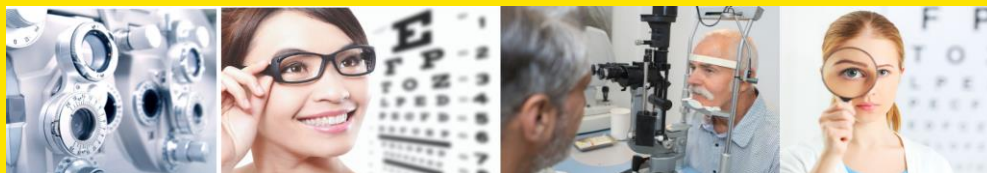
Une attestation DPC

(Développement Professionnel
Continu), sous condition d'être
opticien diplômé

Tarifs

195 € nets

PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT PAR L'OPTICIEN



Thème : La vision de l'enfant

Eligible DPC

OBJECTIFS

- * Connaître les anomalies visuelles de l'enfant et leurs traitements
- * Expliquer à l'enfant et sa famille le choix du traitement préconisé
- * Savoir conseiller
- * Savoir équiper l'enfant

PROGRAMME

- Les traitements possibles pour améliorer la vision de l'enfant
 - Les systèmes optiques
 - Les filtres et secteurs
 - Le travail en concertation entre ophtalmologiste, opticien et orthoptiste
- Le choix de l'équipement
 - La spécificité des montures pour enfants et bébés
 - Les verres de lunettes adaptés aux enfants
 - Impacts et aspects psychologiques de l'équipement
- Prise de mesure centrage
 - Prise des écarts pupillaires chez les tout petits
 - La spécificité des centrages des verres pour enfants
- Conseils pour préserver la vision de l'enfant

Moyens pédagogiques

La formation est organisée en modules de formation à distance, modules dynamiques et interactifs, incluant des apports théoriques, des exercices, des vidéos, des tests.

Outils pédagogiques

Supports audiovisuels sur plateforme LMS

Un accompagnement pédagogique est proposé par le formateur via la plateforme

Une assistance technique est à disposition des stagiaires

Support de formation téléchargeable à l'issue de la formation.

Dispositif de suivi d'exécution du programme

En début de formation, une évaluation des connaissances est réalisée sous forme de questionnaire. Un quiz en fin de formation permet de mesurer les acquis des stagiaires.



Informations et inscriptions

